



OPINION - MONDE D'APRÈS

## **“Le moment est venu de développer fortement l'actionnariat salarié”**

*Président fondateur de Oui Care, premier groupe français des services à la personne, et membre du Comité Directeur de Croissance Plus, association d'entrepreneurs de croissance, Guillaume Richard nous livre sa vision d'entrepreneur du monde d'après.*

A l'émotion intense des premières semaines, encore palpable dans de nombreux secteurs dont la reprise est encore incertaine, succèdent les questions. Comme souvent dans notre pays, on recherche le coupable et on en vient parfois à accuser la mondialisation, le capitalisme voire les entreprises. Et à opposer santé et économie. C'est aberrant. Car sans économie prospère, on ne peut pas financer un système de santé efficace.

Mon souhait pour le monde d'après ? Rassembler plutôt qu'opposer. Mieux aligner les intérêts. De manière très concrète, améliorer l'alignement des intérêts est tout à fait possible en entreprise. Cela s'appelle : l'actionnariat salarié.

### **L'actionnariat salarié, c'est une meilleure éducation économique pour tous**

Beaucoup de gens n'ont approché l'entreprise qu'au travers des cours d'histoire et par le prisme de la lutte des classes et de l'exploitation des masses prolétariennes par le grand capital. Ils ne connaissant pas les mécanismes économiques de base, confondent chiffre d'affaires et résultat, pensent que l'intégralité du bénéfice va dans les poches des actionnaires, ne savent pas que la France est un des pays au monde où la redistribution des richesses est la plus importante, ... Ils ont donc une mauvaise image de l'entreprise. Pourtant, l'entreprise est le lieu où se crée l'essentiel de la richesse et de l'emploi, elle permet l'émancipation par l'indépendance financière liée au salaire perçu et très souvent l'épanouissement au travail.

Développer l'actionnariat salariés s'accompagne forcément d'une éducation économique qui ne peut être que vertueuse et facteur de performance pour l'entreprise.

### **L'actionnariat salarié, c'est un moyen de mieux répartir les richesses et le pouvoir**

En devenant actionnaires, les salariés profitent de la part des bénéfices qui reviennent aux actionnaires sous la forme de dividendes et d'une éventuelle évolution de la valorisation de l'entreprise et donc de leurs actions.

Par ailleurs, en étant actionnaires, les salariés peuvent influencer sur les décisions de l'entreprise et exprimer leurs choix lors de l'assemblée générale des actionnaires et en envoyant leurs représentants au conseil d'administration.

## **L'actionnariat salarié, c'est engageant et sécurisant pour l'entreprise**

Aujourd'hui plus que jamais, les perspectives économiques sont incertaines. Les entreprises ne peuvent pas s'engager sur des évolutions salariales importantes. En associant les salariés au capital, on les associe à la réussite de l'entreprise, sans alourdir ses comptes si la situation se dégrade. Tout le monde dans le même bateau. Les intérêts sont alignés.

Si l'entreprise gagne de l'argent, les salariés actionnaires perçoivent une partie des bénéfices, ce qui vient augmenter leurs revenus ; si l'entreprise perd de l'argent, cela ne coûte rien à l'entreprise. Ni aux salariés dont la rémunération fixe n'est pas impactée et donc l'emploi n'est pas mis en danger car pesant trop fortement sur les comptes.

### **L'exemple de Oui Care**

Chez Oui Care, nous avons commencé cette démarche dès l'an dernier. Le capital a été ouvert non seulement aux managers, mais aussi aux salariés ayant plus de 10 ans d'ancienneté, sous forme d'actions gratuites.

J'ai ainsi donné 10% du capital du Groupe à mes salariés.

La prochaine étape devra être plus ambitieuse. J'y tiens. Et mon objectif est, qu'à terme, les salariés et managers détiennent près de 50% du Groupe.

Il faudra pour cela que la loi évolue et facilite la transmission d'une entreprise à ses salariés et managers, notamment en permettant que les actions gratuites puissent être apportées à des sociétés regroupant les salariés, sans que cet apport déclenche immédiatement une plus-value et la fiscalité associée.

Au-delà d'un point de conviction sur le partage des richesses produites, je pense fondamentalement que l'actionnariat salarié est un important levier de performance de l'entreprise.

Or, avec 18 000 salariés dans le groupe, Oui Care a la responsabilité d'environ 40 000 personnes. Nous n'avons pas le choix. Les entreprises du groupe doivent non seulement passer la crise et assurer leur pérennité, mais aussi poursuivre leur développement pour permettre à ceux qui le souhaitent de grandir avec l'entreprise.

Cela passe par l'implication de tous. Et le meilleur moyen pour cela, c'est que chacun puisse être actionnaire de son entreprise (après une certaine ancienneté) et puisse percevoir les bénéfices de la réussite commune.

L'actionnariat salarié présente donc des vertus économiques pour l'ensemble des acteurs : salariés, actionnaires et entreprises. Et indirectement l'Etat, car plus la production de richesses est importante, plus les recettes fiscales le sont également.

Au-delà, elle permet de rassembler et de réconcilier les français avec l'Entreprise et l'Economie de marché.

Il est donc urgent de faciliter l'actionnariat salarié.

## A propos du Groupe Oui Care

Avec plus de 23 ans d'expérience dans le domaine des services à la personne, le Groupe Oui Care rassemble 8 enseignes du quotidien et du mieux-être, en France et à l'international : O2, APEF, France Présence, Famihero, Nounou Expert, Assidom, Maison Eliya - Paris et Interdomicilio. Chacune consacre le savoir-faire de ses collaborateurs à l'équilibre de ses clients : s'occuper des proches, des aînés, des plus jeunes, de la maison, du jardin... dans un seul but : offrir du temps de vie de qualité, pour tous.

En proposant à ses 100 000 clients une large gamme de services à domicile selon le mode qui leur convient, à ses 18 000 salariés des CDI et mobilités professionnelles stimulantes et à ses près de 350 franchisés un modèle entrepreneurial efficace et utile, le Groupe Oui Care est le premier groupe français des services à la personne.



## Contacts Presse :

### Groupe Oui Care

Corinne Darbellay – 06.23.46.82.67 – [corinne.darbellay@ouicare.fr](mailto:corinne.darbellay@ouicare.fr)

### KBZ Corporate pour Oui Care

Laurence Martin – 06.07.49.85.99 – [lmartin@kbzcorporate.com](mailto:lmartin@kbzcorporate.com)

Sandra Tricot – 06.65.85.85.65 – [stricot@kbzcorporate.com](mailto:stricot@kbzcorporate.com)